

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 SEPTEMBRE 2022 : COMPTE-RENDU ET RESULTATS DES VOTES

Quimper, le 7 septembre 2022

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Entech s'est réunie le 6 septembre 2022 à Quimper, sous la présidence de Monsieur Christopher Franquet, Président Directeur Général.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions disposant du droit de vote s'élevait à 14 545 543 pour un nombre total de droits de vote de 23 969 463.

Lors de cette Assemblée Générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 13 057 440 actions (89,77 % du capital) et 22 481 360 droits de vote (93,79 % des droits de vote).

Les 14 résolutions ordinaires et extraordinaires ont toutes été adoptées. Au-delà de l'approbation des comptes, les actionnaires ont notamment ratifié :

- La nomination d'un nouvel administrateur : la société Epopée Gestion ;
- La résolution relative au programme de rachat d'actions ;
- L'ensemble des délégations et autorisations financières ;
- La mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions législatives et réglementaires en ce qui concerne l'identification des actionnaires d'une part et l'échelonnement des mandats des administrateurs d'autre part.

Résultats des votes

| Résolution | Résultat | Votes pour (%) | Votes contre (%) | Abstentions (%) |
|---|----------|----------------|------------------|-----------------|
| De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire | | | | |
| 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 2) Affectation du résultat de l'exercice, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements - Constat de l'absence de convention nouvelle, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 4) Nomination de la société Epopée Gestion, en qualité d'administrateur, | Adoptée | 89,81 % | 10,19 % | 0 % |
| 5) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, | Adoptée | 99,00 % | 1,00 % | 0 % |
| De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire | | | | |
| 6) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de | Adoptée | 93,32 % | 6,68 % | 0 % |

| | | | | |
|--|---------|----------|--------|-----|
| titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits, | | | | |
| 7) Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires, | Adoptée | 94,60 % | 5,40 % | 0 % |
| 8) Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice, | Adoptée | 94,60 % | 5,40 % | 0 % |
| 9) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de la période d'exercice, | Adoptée | 98,72 % | 1,28 % | 0 % |
| 10) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail, | Adoptée | 94,61 % | 5,38 % | 0 % |
| 11) Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions législatives et réglementaires, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 12) Mise en harmonie de l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions relatives à la procédure d'identification des actionnaires, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 13) Modification de l'article 13 des statuts afin de prévoir une disposition permettant la mise en place d'un échelonnement des mandats d'administrateurs, | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |
| 14) Pouvoirs pour les formalités | Adoptée | 100,00 % | 0 % | 0 % |

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux défis technologiques posés par la forte croissance des énergies nouvelles dans le mix énergétique, Entech rend possible l'intégration massive des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie grâce à des solutions de stockage et de conversion électrique pilotées par des systèmes logiciels intelligents.

Bâtisseur des énergies nouvelles, Entech développe, construit et opère des centrales de production et des systèmes de stockage - batteries ou hydrogène - connectés aux réseaux ou « off-grid ». Créée à Quimper en 2016, Entech a déjà réalisé plus de 250 projets dans le monde et emploie aujourd'hui 96 collaborateurs.

Sélectionnée en 2021 par la French Tech dans son programme Green20 et reconnue par de nombreux prix pour sa capacité d'innovation au service de la transition énergétique, Entech s'engage à agir au quotidien en tant qu'entreprise responsable, d'un point de vue non seulement environnemental mais aussi social et sociétal.

Plus d'information : <https://entech-se.com/>

Contact presse : Calyptus

Mathieu Calleux

entech@calyptus.net

01 53 65 37 90 / 37 91